

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 9 décembre 2019 à 18 heures**

Le 9 décembre deux mil dix-neuf à 18 heures,

Le conseil Municipal de la commune de FLAVIAC dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gérard Béal, Maire, en session ordinaire.

Convocation : 05/12/2019

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Nombre de votants : 13

**Présents** : AUDINOS Maryvonne, BÉAL Gérard, CHAMP Luc, CONSTANT Michel, HILAIRE Valérie, MALEGUE Claude, MARTIN Aline, PERRET Didier, QUATREMER Gilles, RICHARD Evelyne, STABLO Marielle TONKENS Gerben, VICENTE Georges.

**Excusé(s)** : MARCHOIS Fabrice, RUBINI Morgane

**Pouvoir(s)** :

**Secrétaire de Séance** : AUDINOS Maryvonne

**Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal à l'unanimité.**

**Engagement des crédits d'investissement** : Le Maire informe le Conseil Municipal que pour assurer la continuité de l'exécution budgétaire et comptable pendant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au vote effectif du budget, l'instruction M14 et le Code Général des Collectivités Territoriales prévoient plusieurs dispositions dont celle qui autorise le Maire à engager, liquider et mandater de nouvelles dépenses dans la limite des crédits ouverts au budget précédent. Le conseil valide à l'unanimité cette décision.

**Contrat agent accueil** : Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Michel CONSTANT qui rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2018 créant l'emploi d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet d'une durée de 20 heures hebdomadaires afin d'assurer les fonctions d'accueil, gestion agence postale communale. Le conseil municipal, unanime adopte le renouvellement du contrat de l'agent contractuel relevant de la catégorie C, grade d'Adjoint Administratif Territorial pour une durée de 20 heures hebdomadaires.

**Instauration prestation « chèque déjeuner » pour le personnel** : Monsieur le Maire propose d'instaurer une prestation sociale « chèque déjeuner » pour les agents de la commune. Après délibération, le conseil municipal, unanime, décide l'octroi de cette prestation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et d'en fixer le montant à 5 €, 40% à la charge de l'agent, 60% à la charge de la commune.

Mme Marielle STABLO rejoint la séance.

**Adhésion communale à la convention garantie maintien de salaire MNT/CDG 07** : Monsieur le Maire rappelle que la Mutuelle Nationale Territoriale, retenue par le Centre de Gestion de l'Ardèche, permet à la commune d'adhérer à la convention de participation portant sur le risque Prévoyance des agents (incapacité de travail, invalidité et décès)

Après délibération et à l'unanimité, l'assemblée décide de souscrire à l'offre proposée selon les modalités suivantes :

Taux de cotisation salariale : 1.49 %

Participation de l'employeur : 9.75 € / mois / agent adhérent

**Désignation délégués SIVU SAIGC** : Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune au syndicat depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Il précise que les statuts prévoient que les communes nomment un délégué titulaire et un délégué suppléant pour les représenter au sein du comité syndical.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité :

- De nommer en qualité de délégué titulaire, Monsieur Gérard BEAL
- De nommer en qualité de délégué suppléant, Monsieur Michel CONSTANT

Mme Claude MALEGUE s'absente de la séance quelques instants.

**Cession à la commune de parcelles à usage de chemin au quartier de Vergnes** : Monsieur le Maire rappelle la demande conjointe de rétrocession de voirie formulée par les propriétaires riverains de la voie concernée et cadastrée AI 228, AI 230 et AI 237 pour une surface de 2a 23ca et soumet cette demande à l'assemblée qui par 10 POUR – 2 ABSTENTIONS (Marielle STABLO et Gilles QUATREMER) accepte la cession de cette voirie à la commune.

**Convention de mise à disposition des équipements du stade à l'OSVO** : Monsieur le Maire rappelle les termes de la convention du 23 avril 2013 qui fixe les termes de la mise à disposition des équipements du stade à l'association OSVO, Olympique Sportive Vallée de l'Ouvèze. Il invite le conseil à se prononcer sur cette mise à disposition en la reconduisant selon les mêmes conditions, pour trois années à compter du 10 décembre 2019. L'assemblée, à l'unanimité, décide la signature d'une nouvelle convention de mise à disposition.

Mme Aline MARTIN quitte la séance pour raisons personnelles.

Mme Claude MALEGUE réintègre la salle.

**Retrocession parcelles Ardèche Habitat** : Monsieur le Maire présente le document d'arpentage concernant les parcelles cédées par ARDECHE HABITAT. Le conseil municipal entérine à l'unanimité l'acquisition des parcelles AE 637, AE 638, AE 639, AE 640 et AE 642.

**Subvention exceptionnelle communes sinistrées suite au séisme** : Le conseil municipal unanime décide de verser une subvention de 1 000 euros au profit des communes touchées par le séisme du 11 novembre 2019.

**Participation financière action jeunesse** : Monsieur le Maire cède la parole à Mme Valérie Hilaire. Elle expose que la demande de participation financière pour animer des actions jeunesse à St Julien en St Alban et à Flaviac est rejetée. Cependant les communes apporteront une aide logistique et fourniront le goûter. Un point est demandé à la CAPCA, compétente en la matière, sur l'utilisation des crédits dédiés à ces actions jeunesse.

**Divers :**

- Visite centrale nucléaire de Cruas/Meysse : une autre visite pourrait être programmée en février. Les élus intéressés sont invités à s'inscrire.
- Association Mémoires et patrimoines : M. le Maire donne lecture de la réponse négative de l'association pour déplacer l'heure d'occupation de la salle des associations le mercredi, cependant le conseil souhaite que l'association s'organise différemment afin de permettre à une autre activité de voir le jour le mercredi après-midi.
- Délégués compétence eau CAPCA : Messieurs QUATREMERE et BEAL sont nommés respectivement délégués titulaire et suppléant auprès de la CAPCA.
- Bilan suite à épisode neigeux : M. le Maire rappelle que lors d'événements climatiques (ou autres) exceptionnels, les membres du conseil municipal, du CCAS ou de la réserve communale doivent, dans la mesure de leur possibilité, se présenter en Mairie spontanément.
- Indice de qualité des comptes locaux : M. le Maire présente le rapport et précise qu'il sera adressé à chacun par mail.
- Formation élus dans le cadre du DIF : Evelyne Richard informe que M. Yann VIVAT doit relancer la procédure.
- Projet éolien : la Ste VSB présentera le projet lundi 13 janvier 2020 à 18h00.
- Eclairage théâtre au Tamaris : M. le Maire rapporte auprès de M. Gilles QUATREMERE, vice-président à la CAPCA les signalements d'administrés mécontents quant à l'éclairage du théâtre toutes les nuits.
- Locaux entreprise SECONDLY : M. le Maire attire l'attention de M. Gilles QUATREMERE sur l'état de vétusté des toitures signalé par les responsables de la ste SECONDLY. Ce dernier, accompagné de M. Didier TEYSSIER étudieront le dossier.
- Déjections canines : Plusieurs membres du conseil se plaignent de l'absence de civisme de certains propriétaires de chiens malgré la mise à disposition de sacs dédiés au ramassage des déjections canines.
- Aménagement skate park : Monsieur Michel CONSTANT présente un projet d'aménagement de skate Park en lieu et place du terrain de boules à Changeat. Le projet est validé.

**Dates à retenir :**

- Dimanche 15 décembre : marché de Noël – Place de la Mairie et bourse aux jouets – salle des fêtes du Gaucher
- Jeudi 19 décembre : soirée agents
- Vendredi 10 janvier : vœux du Maire salle d'animations au Gaucher

La séance est levée à 20h00

Gérard Béal,  
Maire de Flaviac

Maryvonne Audinos,  
Secrétaire

